

FORMATION

Plantes et Huiles essentielles en élevage ... Une première approche

24 et 31
janvier 2019

Enjeux



Dans un contexte de multiplication des antibiorésistances et de sensibilisation du public aux notions de risques sanitaires et d'écotoxicité liées à l'élevage, des mesures de réduction de l'utilisation des antibiotiques et des antiparasitaires doivent être suivies par les éleveurs. Ces derniers, soucieux de l'image de leurs produits auprès des consommateurs et de l'impact environnemental de leurs pratiques, sont amenés à revoir la gestion sanitaire de leur troupeau ; les médecines naturelles sont par ailleurs imposées par le cahier des charges de l'agriculture biologique (REPAB) en première instance. La connaissance des plantes et produits à base de plantes et la réglementation qui s'y rattache est donc une nécessité dans un contexte où la méconnaissance peut se traduire par un usage non conforme. Un éleveur formé associé à un vétérinaire de l'élevage compétent est à la base d'une évolution harmonieuse et productive de l'élevage français, passant par une bonne prévention, de bonnes pratiques et le bien être animal.

Objectifs

Mieux connaître les plantes, les préparations à base de plantes et leurs utilisations en élevage.
Connaître le cadre réglementaire et ses contraintes.
Savoir utiliser les plantes et les huiles essentielles dans le soutien des fonctions physiologiques de ses animaux, en abordant 4 grands thèmes : mise bas, santé du veau, mamelle, et plaies

Formateur Zone Verte :
Lucile BROCHOT

Vétérinaire,
Diplômée en phytothérapie,
Membre de Zone Verte

Formation destinée à tous les éleveurs de ruminants désireux de mieux connaître et comprendre l'utilité et les bénéfices que les plantes et les huiles essentielles peuvent apporter à un troupeau que l'on veut soustraire à l'utilisation systématique de molécules chimiques

Lieu : Pomeys (Rhône)

Méthode

Les notions essentielles seront abordées dans une dynamique d'échanges et de réflexions partagés.
Support power point et schéma illustreront l'exposé. Une approche olfactive et sensible des huiles essentielles sera abordée en salle.
Un document récapitulatif sera donné pendant la formation.

Plantes et Huiles essentielles en élevage ... Une première approche

Formation des 24 et 31 janvier 2019

Penser librement l'élevage et l'agriculture

Au service des acteurs de l'élevage et de l'agriculture, les praticiens de Zone Verte apportent leur appui à ceux qui souhaitent évoluer dans la pratique de leur métier, acquérir plus d'autonomie, rester libres de conduire leur troupeau dans une agriculture paysanne, écologique et humaine.

Ainsi, interviennent-ils régulièrement auprès de groupes constitués pour des formations spécifiques privilégiant une approche globale des problématiques de santé associant l'homme, l'animal et leurs environnements dans un contexte toujours interdépendant.

Nous collectons vos données afin de traiter au mieux nos dossiers de formation et vous informer de possibles formations pouvant vous intéresser. Nous ne les utilisons qu'à fin d'informations. Nous ne vendons ni n'échangeons aucune donnée à d'autres organismes..

Vous avez un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant auprès de nos services.

M. Mme Mlle

Nom :

Prénom :

Société :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Date de naissance :

Téléphone : ____:____:____:____:____

Courriel :@.....

Statut (éleveur, technicien ...) :

Elevage :

Je m'inscris à la formation

Plante et Huiles essentielles en élevage
et vous envoie mon chèque de caution de 161 euros :
Zone Verte 32 grande rue 39600 Arbois
Lieu de stage : Pomeys (69)

Signature :

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour tout renseignement :
03 84 66 13 17

UNE DEMANDE DE FINANCEMENT A ETE DEPOSEE AUPRES DE VIVEA

- Si financement VIVEA :
prise en charge totale de la formation pour les stagiaires éligibles
- Tarif sans financement : 161 €/jour,
- Chômeurs, éleveur en installation : nous contacter
Dans tous les cas, repas et hébergement en sus.

Chèque de confirmation d'inscription à envoyer dans tous les cas, d'un montant de 161 euros.
Chèque restitué après la formation si le stagiaire est financé par les fonds vivéa.

En cas de désistement moins de six jours avant la formation, une somme forfaitaire de 50 % du coût total du stage sera retenue pour frais engagés.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de renseignements, hébergement, covoiturage.

Une confirmation vous sera envoyée pour vous préciser le lieu de rendez-vous.
Horaires : 9h00 - 12h30 14h00 - 17h30
Restauration sur place.
Prévoir autour de 15 euros.

Zone Verte se réserve le droit d'annuler une formation au cas où le nombre requis de participants n'est pas atteint

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt correspondant au Smic horaire dans la limite de 40 heures par an ... soit 134 € pour une formation de 14 h.
Les adhérents de certains services de remplacement peuvent bénéficier de tarifs préférentiels pour motif de formation.
Contactez votre service de remplacement pour plus d'informations !

